
75^e session de l'Assemblée générale

6e Commission

Point 83 de l'ordre du jour

Status of the Protocols Additional to the Geneva Conventions of 1949 and relating to the protection of victims of armed conflicts

New York, le 4 novembre 2020

Déclaration prononcée par M Mike Ammann, Conseiller

Monsieur le Président,

Dépositaire des Conventions de Genève et des trois Protocoles additionnels, la Suisse attache une importance particulière à ce que ces instruments soient universellement ratifiés. Les Conventions de Genève ont acquis ce statut. Quant aux trois Protocoles additionnels, ils sont ratifiés par respectivement 174, 169 et 77 Etats. Depuis notre dernier débat il y a deux ans, un seul Etat est devenu partie au 2^{ème} Protocole additionnel et trois Etats sont devenus parties au 3^{ème} Protocole additionnel.

encore fait à adhérer aux trois Protocoles ou à les ratifier dans les meilleurs délais.

La Suisse encourage en outre les États parties au Premier Protocole additionnel qui ne l'auraient pas encore fait à reconnaître la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Cette dernière a mené avec succès sa première mission opérationnelle en 2017. Reconnaître cette commission peut se faire par simple déclaration remise au dépositaire. **La Suisse**
agement volontaire soumis
ème Conférence

L'année dernière a marqué les 70 ans des Conventions de Genève. En décembre a eu lieu la 33^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
